



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté – Egalité – Fraternité*  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes  
VILLE DE LEGÉ

**AG 2026-08 :** Stade du Chambord – interdiction du 31 janvier au 1<sup>er</sup> février 2026

**Le Maire de la Commune de LEGÉ**

**VU** les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que pour des raisons climatiques et afin de préserver l'état des terrains de football sur le stade de LEGÉ, il est nécessaire d'interdire les matchs de compétition et les entraînements du Legé Football Club du samedi 31 janvier à 8 heures au dimanche 1<sup>er</sup> février 2026 à 12 heures;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le Maire de la Commune de LEGÉ interdit tous les entraînements et matchs officiels de football sur les terrains du stade du Chambord à LEGÉ du **samedi 31 janvier à 8 heures au dimanche 1er février 2026 à 12 heures inclus**.

**Article 2 :** Ampliation de cet arrêté sera transmise au District Départemental de la Ligue de Football de Loire-Atlantique ainsi qu'au Président du Legé Football Club.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Extrait certifié conforme.

LEGÉ, le 30/01/2026

Pour le Maire de LEGÉ,  
Isabelle RATIER,  
Adjointe aux Sports



*Publication effectuée le :*